

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---



### #NOUSDEMAIN S'ENGAGE POUR LES MINEURS NON- ACCOMPAGNÉS

Depuis hier soir les associations Médecins Sans Frontières, Le Comité pour la santé des exilé.e.s (Comede), Utopia56, TIMMY - Soutien aux Mineurs Exilés et Les midis du MIE ont installé un campement square Jules Ferry dans le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris où sont abrités 65 mineurs isolés.

Cette action inédite a pour objectif d'appeler l'attention et d'alerter sur la situation des mineurs isolés étrangers à la rue en région parisienne et de dénoncer l'inexistence de structures adaptées pour les accompagner ainsi que l'inaction chronique des pouvoirs publics.

Les jeunes du campement sont tous en situation de recours auprès de la justice pour enfants d'Ile-de-France afin de faire valoir leur droit à la protection de l'ASE. Une protection qui leur a été refusée à l'issue de leurs premiers entretiens avec les services départementaux qui n'ont pu établir formellement leur âge.

Pour autant, ces jeunes ne bénéficient pas de la présomption de minorité pendant la durée de leurs recours. Ainsi, ils ne sont pas reconnus comme étant des enfants en danger et ne peuvent prétendre à la protection sans distinction de nationalité ou de situation qui leur est pourtant due.

Ces adolescents sont pris en charge depuis le mois de décembre exclusivement dans des structures associatives ou par des collectifs citoyens faute de dispositif mis en place par les pouvoirs publics, en particulier les services départementaux d'Ile-de-France à qui incombe normalement cette responsabilité. Sans l'action de ces organismes humanitaires, ces jeunes extrêmement précaires et vulnérables n'auraient d'autre alternative que la rue.

Les revendications des associations et collectifs à l'origine de cette démarche sont simples et claires. Ils demandent que l'État assume pleinement son obligation de protection et de prise en charge des mineurs non accompagnés

## #NOUSDEMAIN

et que leur statut de mineur isolé soit respecté jusqu'à ce qu'un jugement définitif statuant sur leur situation soit rendu.

La situation de ces jeunes s'est de plus considérablement aggravé pendant la crise du Covid-19. Dans cette perspective, un amendement à été déposé à ce sujet au cours des discussions sur les texte de loi organisant l'état d'urgence sanitaire. Cet amendement prévoyait de mettre en place des dispositions fortes pour qu'aucun jeune isolé ne puisse être écarté de son droit à la protection que lui doit l'État tant que sa situation n'est pas clairement définie.

Cet amendement a été rejeté.

Les membres de #NousDemain déplorent le manque d'action de l'État, qui laisse des mineurs isolés, fragiles dans des situations de précarité et de danger inacceptable.

Nous saluons l'actions des structures associatives qui assument le lourde tache de palier ces insuffisances.

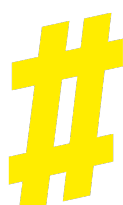
Ces manquements inacceptables et cette situation de vide juridique ne peut plus durer. Nous ne pouvons plus fermer les yeux alors que des enfants dorment seuls dans nos rues.

**Nous demandons que soient mis en place des dispositifs suffisants et des structures adaptées afin que l'État, par l'intermédiaire des services départementaux, puisse enfin assumer sa mission de protection qu'elle doit à chaque mineur isolé.**

**Nous demandons que la présomption de minorité avec toutes les protections qu'elle induit (hébergement, accompagnement), qui sont un droit qui appartenant de façon inconditionnelle à chaque jeune tant que sa situation n'a pas été réglée par un jugement définitif, soient respecté de façon stricte.**

**Nous appelons ainsi à la création d'un groupe de travail regroupant les acteurs publics : le gouvernement, la mairie de Paris ainsi que l'ensemble des collectivités locales et des départements concernés ainsi que élus et représentants associatifs afin de mettre en place dans les délais les plus brefs les mesures concrètes permettant d'atteindre ces objectifs.**

Il y a urgence à agir, c'est une question de dignité humaine.



[www.nousdemain.eu](http://www.nousdemain.eu)  
[contact@nousdemain.eu](mailto:contact@nousdemain.eu)